



Document d'orientation sur le Standard Fairtrade pour le cacao Fairtrade pour les Organisations de Petits Producteurs

Amélioration de la productivité et de la qualité

Publication juin 2013

Sommaire :

Introduction	1
Contexte.....	2
Définitions.....	3
Rapports et suivi	4
Certification.....	5
Où trouver conseil.....	5

Introduction

Le Standard Fairtrade pour le Cacao pour les Organisations de Petits Producteurs a subi des modifications concernant la planification et la production de rapports sur l'utilisation de la Prime Fairtrade en octobre de l'année 2012. Les nouveaux standards (4.3.7 et 4.3.8 dans la Section Fixation de prix) exigent que les organisations de producteurs débattent de l'option d'investir au moins 25% de la Prime Fairtrade dans l'amélioration de la productivité et/ou de la qualité et qu'elles élaborent des rapports concernant les investissements effectués à l'aide de la Prime Fairtrade qu'elles reçoivent, par le biais du Plan de Développement Fairtrade. Ce document-ci fournit des conseils en vue d'accompagner les modifications apportées au Standard, avec une explication sur la signification de l'amélioration de la productivité et/ou de la qualité et les investissements que cela peut entraîner, ainsi que des informations supplémentaires sur le rapport de ces investissements.

Ce document d'orientation ne fait néanmoins pas partie du Standard Fairtrade pour le Cacao pour les Organisations de Petits Producteurs et ne le remplace pas. Les opérateurs seront audités au regard du Standard et non pas de ce document.



Contexte

Pourquoi est-il important d'investir dans la productivité et la qualité ?

Les améliorations apportées à la productivité et à la qualité ont été identifiées comme des facteurs clés en vue d'accroître la durabilité de la culture du cacao en améliorant le revenu des agriculteurs sur les zones cultivées existantes. C'est notamment le cas dans le contexte actuel d'arbres âgés, de maladies des cultures et de l'utilisation inefficace des pesticides et des engrais, qu'ils soient biologiques ou agrochimiques, avec pour résultat des rendements bas et décroissants dans de nombreuses régions productrices de cacao.

Parallèlement, la demande mondiale en cacao est en hausse. L'Afrique occidentale et centrale représente aujourd'hui environ 70% de la production mondiale de cacao. À ce jour, la production mondiale est de 3,8 millions de tonnes et certaines parties prenantes de cette industrie affirment que la demande excèdera l'offre d'un million de tonnes dans dix ans. D'autres acteurs, y compris les producteurs, les représentants de gouvernements et les Chargés d'appui de Fairtrade confirment le besoin urgent d'investir dans la productivité d'un cacao de bonne qualité comme moyen d'augmenter les revenus des agriculteurs et de leur permettre de réinvestir dans leurs terrains, empêchant plus avant la conversion de forêts en cultures du cacao. Si les prix restent relativement stables, l'augmentation de la productivité peut accroître les revenus des producteurs certifiés (au moins sur le moyen terme), tandis que les améliorations de la qualité peuvent entraîner de meilleurs prix et un meilleur accès aux marchés. Il est également dans l'intérêt des producteurs de prendre en considération les besoins de l'industrie du cacao, qui accorde la priorité à la productivité dans le cadre de stratégies durables, afin de favoriser des partenariats sur le long terme entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et de générer une demande en cacao certifié.

Quel est le lien avec la Prime Fairtrade ?

La Prime Fairtrade est payée en plus du prix, qu'il s'agisse du prix du marché (qui s'applique s'il est plus élevé que le Prix Minimum Fairtrade), du prix négocié (négocié pour être plus élevé que le Prix Minimum Fairtrade ou le prix du marché) ou du Prix Minimum Fairtrade. La Prime Fairtrade pour le cacao a pour objet d'être investie dans les affaires et la communauté des producteurs, selon la décision de l'assemblée générale de chaque Organisation de Petits Producteurs. En tant que tel, les organisations de producteurs sont en mesure d'investir la Prime Fairtrade dans des investissements pour la productivité et la qualité si l'Assemblée Générale juge que cette démarche est importante.

Étant donné que les investissements dans la productivité et la qualité sont perçus comme un outil important pour accroître les revenus des producteurs individuels et de leurs organisations, tel que nous l'avons expliqué précédemment, Fairtrade recommande ces types d'investissements. Une source de capital envisageable pour ces investissements pourrait être la Prime Fairtrade, mais en fin de compte Fairtrade reconnaît l'importance du choix du producteur lorsqu'il s'agit de décider de l'utilisation de la Prime Fairtrade. En conséquence, le Standard Fairtrade pour le Cacao pour les Organisations de Petit Producteurs a été adapté en fonction de cette importance. Le standard exige que les organisations de producteurs considèrent l'option d'investir au moins 25% de la Prime Fairtrade dans l'amélioration de la productivité et/ou de la qualité. L'intention de ce critère est que l'Organisation de Petits Producteurs et ses membres aient conscience que les programmes visant à augmenter la productivité et la qualité peuvent constituer un outil important pour accroître les revenus et améliorer la durabilité de la culture du cacao, et qu'ils sont en mesure de juger si de tels investissements répondent aux besoins de leur organisation, membres, travailleurs et communauté. Le standard n'exige pas que les organisations de producteurs investissent dans la productivité et la



qualité et laisse le choix ultime de la mise en œuvre de ces projets à chaque organisation de producteurs. Les investissements choisis peuvent être effectués à l'aide de l'argent de la Prime Fairtrade ou d'autres ressources (financières ou autres) dont l'organisation de producteurs dispose.

Définitions

Quelle est la définition de la productivité selon Fairtrade ?

La productivité du cacao représente la production de l'exploitation en volume par cacaoyer ou par superficie (par ex. par hectare). Une augmentation de la quantité de cacao produite par cacaoyer ou par superficie signifie qu'un agriculteur accroît la productivité. La productivité ne doit pas être accrue à l'aide de pratiques qui sont nuisibles à la qualité du produit ou à l'environnement dans lequel il est produit (par ex. en nuisant à la biodiversité).

Quelle est la définition de la qualité selon Fairtrade ?

La qualité du cacao se définit comme la mesure de la supériorité des fèves sèches et le pourcentage de fèves de grande qualité ayant le profil d'arôme recherché. La qualité du cacao renvoie à des niveaux peu élevés d'impuretés, à une fermentation adéquate, à des niveaux d'humidité appropriés, à des niveaux bas de fèves malades ou attaquées par les insectes, et à des niveaux bas d'acides gras libres. La notion de qualité comprend à la fois la qualité physique (à savoir, taille des fèves, exempt de matières étrangères, germination, fèves brisées) et la qualité de l'arôme en tant que résultat d'une fermentation et d'un séchage appropriés des fèves. La qualité se détermine également par certaines caractéristiques, tels que le profil d'arôme, la sélection des variétés et les certifications (comme la certification biologique ou les Appellations d'Origine) exigées par certains marchés. Les questions de qualité peuvent également être contrôlées au niveau de l'exploitation et de l'OPP par l'utilisation de certains matériels végétaux, ainsi que de pratiques appropriées en matière de culture, de récolte et de post-récolte (par exemple, l'élimination de cabosses attaquées par les parasites, l'élimination de matières étrangères, et des pratiques de fermentation et de séchage appropriées).

Quelle est la définition des investissements dans la productivité et la qualité selon Fairtrade ?

Les investissements dans la productivité et la qualité sont définis comme étant des interventions, à la fois au niveau des OPP et des membres, en vue d'améliorer la productivité et la qualité (par exemple, cela peut inclure les intrants, l'équipement et les formations utilisés au niveau de l'exploitation). Cela comprend en outre des actions au niveau organisationnel pour aider les coopératives à fournir des services améliorés à leurs membres, en mettant par exemple en place des systèmes pour la mise à disposition d'intrants et de préfinancements améliorés ainsi que d'investissements dans des services post-récoltes tels que le transport, la fermentation, le stockage, l'hygiène, l'emballage et la manutention, qui ont tous un impact sur la qualité. De plus, les investissements envers les compétences techniques, professionnelles et administratives des coopératives visant à une productivité et une qualité améliorées, ainsi que des services de soutien technique et agronomique seraient également compris.

Les investissements touchant la productivité et la qualité peuvent être rassemblés comme suit :

1. **Créer les conditions propices à des améliorations** : afin de permettre aux agriculteurs de produire davantage de cacao d'une qualité plus élevée, l'Organisation de Petits Producteurs devra créer ou améliorer certaines conditions de base et fournir un panel de services à ses membres. On peut citer en exemple: la recherche ; le contrôle de qualité (par ex. la capacité à classer les fèves) ; l'assistance technique ou les échanges entre pairs ; les services d'appoint ; l'analyse du sol ; la fourniture des intrants et/ou la fourniture d'équipement de protection



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

nécessaire pour l'application des substances agrochimiques en toute sécurité ; les facilités de crédit ou le soutien en vue d'obtenir des sources de crédit externes ; la capacité de suivi et d'évaluation (par ex. la capacité d'établir des profils de qualité par zone) ; et la capacité de gestion environnementale (par ex. les plans de protection des bassins hydrographiques, les plans d'adaptation au changement climatique). Les Chargés d'appui Fairtrade et les Réseaux de producteurs peuvent être une bonne source de conseil pour appréhender ce défi.

2. **Investissements au niveau de l'exploitation** : ces investissements peuvent inclure : l'achat de matériel végétal pour la réhabilitation des cultures (cacaoyers existants) ou la régénération des cultures (nouveaux cacaoyers) ; la culture et la gestion d'arbres d'ombrage appropriés à la variété de cacao cultivé ; la conservation du sol ; amélioration de la fertilité du sol ; meilleures techniques agricoles (par ex. la gestion intégrée des nuisibles, les tailles, le contrôle des mauvaises herbes) ; le compostage et la gestion des déchets ; l'achat d'intrants et/ou d'équipement de protection exigé pour l'application de substances agrochimiques en toute sécurité ; une infrastructure de fermentation améliorée ; et la gestion de l'eau (y compris les eaux usées).
3. **Les investissements collectifs** : il s'agit d'investissements effectués au niveau des villages/communautés, quartiers/districts, ou de l'Organisation de Petits Producteurs elle-même. Ils peuvent inclure : la construction ou l'amélioration des magasins d'entreposage pour les fèves de cacao ; la construction ou l'amélioration des magasins d'entreposage pour les intrants (agrochimiques) ; la construction ou l'amélioration des installations de transformation, par exemple les stations de fermentation ou de séchage ; construction et plantation de pépinières ; mise en place de terrains de démonstration ; achat d'équipement de laboratoire pour l'analyse du sol et de l'eau ou le contrôle de qualité (par ex. humidimètres, guillotines de tests de coupe, etc.) ; amélioration des routes et achat ou réparation de véhicules utilisés dans le transport du cacao ; construction ou amélioration des usines de transformation pour les engrais (biologiques) ; usines de traitement des eaux ; et autres investissements de cet ordre.

Veillez noter que cette liste n'est pas exhaustive, mais présente les principaux types d'investissement qui peuvent contribuer à l'amélioration de la productivité et/ou de la qualité. Cette liste n'est pas proposée à titre prescriptif car nous reconnaissons que différentes organisations de producteurs peuvent opérer dans des contextes très différents en termes d'infrastructures existantes et de services déjà fournis par les Organisations de Petits Producteurs elles-mêmes, par d'autres organisations partenaires, ou par des organismes gouvernementaux locaux.

Rapports et suivi

Pour que le système Fairtrade acquière un éclairage supplémentaire sur la manière dont les organisations de producteurs investissent dans les initiatives de productivité et/ou de qualité, ainsi que dans les autres investissements effectués, les organisations de producteurs de cacao sont conviées à élaborer des rapports concernant ces investissements. Les organisations de producteurs sont tenues d'élaborer un rapport sur leur Plan de Développement Fairtrade, et sont incitées à soumettre un rapport sur tout investissement ou programme additionnel mis en œuvre avec des fonds ne dépendant pas de la Prime et ayant un accent sur la productivité et la qualité. Toutes les informations devront être communiquées à cocoa@fairtrade.net.

Fairtrade utilisera ces informations dans leur globalité afin de (a) démontrer aux clients Fairtrade existants et potentiels le niveau d'engagement des producteurs de cacao Fairtrade envers l'amélioration de la productivité et de la qualité, et de (b) poursuivre des opportunités de



financement et de partenariat afin d'accroître l'impact de ces investissements par les producteurs Fairtrade.

Certification

En particulier, en ce qui concerne les nouveaux standards, 4.3.7 et 4.3.8 dans la Section Fixation de prix du Standard, l'audit de FLO-CERT vérifiera que :

1. Au moins une fois par an et au plus tard un mois après l'assemblée générale, un rapport complet sur l'utilisation de la Prime Fairtrade pour tous les projets a été envoyé à Fairtrade International. Ce rapport constitue le Plan de Développement Fairtrade. Les producteurs sont incités à soumettre un rapport sur tout investissement ou programme additionnel mis en œuvre avec des fonds ne dépendant pas de la Prime et ayant un accent sur la productivité et la qualité. Toutes les informations devront être communiquées à cocoa@fairtrade.net.

En ce qui concerne la vérification de ce critère du standard, l'auditeur étudiera les preuves de communication avec FLO/les emails envoyés à cocoa@fairtrade.net et analysera si les investissements axés sur la productivité et la qualité font l'objet d'un rapport dans le Plan de Développement Fairtrade, et avec quels fonds ils sont financés. Les producteurs recevront un classement sur la base des critères suivants : (i) Classement 1 : pas de rapport ; (ii) Classement 2 : rapport en retard ; (iii) Classement 3 : le Plan de Développement Fairtrade est envoyé à Fairtrade International au moins une fois par an et au plus tard un mois après l'Assemblée Générale ; (iv) Classement 4 : Classement 3 ET les producteurs ont investi dans la productivité & la qualité via n'importe quelle source ; (v) Classement 5 : Classement 3 ET les producteurs ont investi dans la productivité & la qualité avec l'argent de la Prime. Avec un classement 3, l'organisation de producteurs est en conformité avec le critère.

2. Lors de l'élaboration du Plan de Développement Fairtrade, vous devez discuter afin de savoir si l'investissement de la Prime Fairtrade dans des activités qui améliorent la qualité et la productivité pourrait aider vos membres à obtenir des revenus plus sûrs, et vous devez soumettre les résultats de cette discussion à l'AG avant l'approbation du Plan de Développement Fairtrade.

En ce qui concerne la vérification de ce critère du standard, l'auditeur étudiera les preuves de cette présentation à l'AG. Les producteurs recevront un classement sur la base des critères suivants : (i) Classement 1 : aucune présentation des résultats de la discussion ; (ii) Classement 3 : présentation des résultats de la discussion ; (ii) Classement 5 : Classement 3 ET discussion de manière participative (consultation) avec les membres en amont de l'AG.

Où trouver conseil

Pour toute question concernant les investissements en vue d'améliorer la productivité et/ou la qualité, les producteurs peuvent contacter la personne-contact habituelle au sein du système Fairtrade (le Chargé d'appui ou le Réseau de producteurs). Les contributions, questions et commentaires à ce sujet peuvent également être envoyés à la Gestion mondiale de produit de Fairtrade pour le cacao à l'adresse cocoa@fairtrade.net.